L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 1er FEVRIER 1893.

Les îles Hawaii et les Etats-Unis.

Une révolution vient d'éclater à Honolulu ; la reine a été détrônée ; un gouvernement provisoire, proclamé et les chefs du mouvement ont envoyé, immédiatement, une délégation à Washington pour demander l'annexion des îles Hawaii aux Etats-Unis.

Telles sont les nouvelles, encore toutes fraîches, qui nous arrivent du Pacifique. Elle sont de la dernière importance et grosses de conséquences graves pour l'avenir de l'Union.

Cette révolution est-elle légitime ou non, blâmable ou non? C'est là une question sur laquelle nous ne voulons ni ne pouvons nous prononcer encore ; nous ne sommes pas assez au courant des événements et des causes qui les ont amenés. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que, pour le bonheur ou le malheur des populations de ces îles, elle est un fait accompli, et que, suivant les principes du droit public moderne, ces populations sont maîtresses, chez elles, et peuvent avoir droit de disposer d'elles-mêmes, de leurs droits et de leurs libertés, comme elles l'entendent. Si elles veulent s'annexer aux Etats-Unis, nous ne voyons pas comment la Grande Bretagne ou toute autre puissance pourrait les en empêcher.

Quant à l'Union elle-même, tout chez elle étant basé sur la souveraineté nationale, entendue dans son sens le plus large, le plus libéral, elle est obligée de reconnaître, chez autrui, les droits dont elle jouit elle même, depuis qu'elle existe, dont elle est très justement fière et à l'exercice desquels elle doit toute sa grandeur, toute sa prospérité.

Reste à savoir s'il est de son intérêt, de sa dignité d'accepter le don qu'on lui fait et si l'administration de colonies lointaines, peu éclairées, peu civilisées, incapables d'une grande somme de libertés, ne la forcerait pas à adopter certaines pratiques gouvernementales qui, à la longue, pourraient nuire à ses institutions, en altérer l'intégrité.

Un journal de Londres fait à ce propos, une remarque assez juste :

Il serait, dit la *Pall Mall Gazette*, intéressant de voir comment les Etats-Unis gouverneraient une colonie! C'est là, en effet, une éventualité qui n'a guère été prévenue par eux, jusqu'ici, et, à laquelle, ils ne semblent pas suffisamment préparés.

Mais là n'est pas, en définitive, pour les Américains, la partie la plus difficultueuse du problème à résoudre. Habiles ou non à gouverner des colonies, ils ont, incontestablement, le droit d'accepter l'offre qu'on leur fait, et il n'y a que la force ou la menace qui pourraient leur interdire de l'exercer.

C'est là leur côté faible. L'Angleterre a la prétention de jouer, dans le Pacifique, le même rôle que dans la Méditerranée ; elle veut y dominer, s'y rendre maîtresse des stations les plus importantes.

Si l'annexion s'accomplit—ce qui est probable—les Anglais protesteront énergiquement ; ils feront de grandes démonstrations ; ils enverront aux Iles Hawaii une flotte formidable.

On sait leur façon de procéder. S'ils ont affaire à plus faible qu'eux, ils insisteront ; ils iront jusqu'à la menace d'un conflit armé. Si, au contraire, leur adversaire peut leur tenir tête, ils baisseront pavillon et laisseront faire.

Or, les Etats-Unis ne sont guère en état de lutter sur mer ; ils ont une assez piètre marine. Ils ne peuvent envoyer dans le Pacifique qu'une bien faible flotte, incapable de se mesurer avec celle de l'Angleterre. Nous ne leur connaissons, en fait de navires assez puissamment armés pour entrer en ligne de bataille, qu'un ou deux croiseurs, une assez forte canonnière et trois ou quatre bâtiments en bois—le tout assez peu préparé à tenir la mer. S'ils avaient suivi les conseils qu'on leur donne, depuis longtemps, s'ils avaient eu la sagesse de se construire une ou deux formidables escadres, ils trouveraient devant eux des adversaires plus circonspects— ; ils pourraient parler plus haut et plus ferme. L'annexion se ferait sans hésitation, presque sans obstacle. On leur a dit souvent : "armez-vous, tenez-vous prêts, à chaque instant, peut surgir une éventualité qui vous obligera à montrer votre force."

Cette éventualité, la voilà qui se présente ; ils n'ont à peu près rien fait pour s'y préparer. S'ils éprouvent le moindre obstacle, dans une entreprise que nous ne pouvons considérer que comme légitime, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes.

THEATRE DE L'OPERA.

Nous sortons de la représentation du *Trouvère*, au bénéfice de Mme Mounier. Il est trop tard, évidemment, pour que nous entrions dans les détails de cette soirée, qui a été excellente, au point de vue artistique. La chambrée était belle, et nous espérons que la représentation a été fructueuse pour la très sympathique artiste, au bénéfice de laquelle elle était donnée. Elle le mérite bien, car plusieurs de ses interprétations, notamment celle du rôle de Dalila, ont été fort applaudies.

—Ce soir, au bénéfice de Mme Jau Boyer, première représentation, à la Nouvelle-Orléans, de *Lakmé*, une œuvre charmante, la meilleure inspiration de Leo Delibes, un des plus fins compositeurs de l'école française moderne. Nous avons fait, ici même, assez souvent, de Mme Jau Boyer, un éloge chaleureux et mérité, pour que nous ayons besoin d'y revenir. Le public la connaît, du reste, et sait ce qu'elle vaut: il le lui a prouvé bien des fois par des applaudissements.

Nous aimons mieux, avant le lever du rideau, dire quelques mots de l'opéra dans lequel elle remplit le rôle principal.

La scène se passe dans l'Inde. Deux officiers anglais se promènent, en compagnie de leurs fiancées. Ainsi qu'il convient à deux Anglais dans une colonie quelconque, ils s'y conduisent comme des conquérants dans un pays conquis. Ils se trouvent devant une barrière ; ils n'en ont cure ; ils la brisent et passent outre.

L'un des deux jeunes gens s'attarde en cet endroit, quand une jeune fille, Lakmé, survient, va à lui et lui apprend qu'il est dans une enceinte sacrée où, quiconque y pénètre, trouve la mort. Comme il arrive, invariablement, dans tous les opéras comiques, la jeune fille qui est une chanteuse légère, éprouve une tendre sympathie pour le jeune homme, qui est un ténor, léger comme elle; elle l'engage à partir, quand apparaît le père, un brahmane farouche qui veut tuer le téméraire. Ce dernier, grièvement blessé, est transporté secrètement, sur l'ordre de Lakmé, dans une forêt où elle soigne ses blessures et le sauve. Mais leur retraite est découverte. Les dieux ont été offensés, il leur faut une victime. C'est la jeune fille qui se dévoue. Gérald, le ténor, peut s'évader et rejoindre son régiment, tandis que Lakmé, désespérée, se suicide; et la pièce qui avait commencé gaiement, se termine d'une façon tragique.

Sur ce canevas, Leo Delibes a brodé la plus jolie musique qui se puisse entendre, et qui conserve d'un bout à l'autre la couleur locale. *Lakmé* rappelle autant l'Inde que *Carmen* rappelle l'Espagne. Il y a d'ailleurs beaucoup de mise en scène, de très riches décors, brossés à Paris, et de superbes costumes. La Direction a fait de grands frais, pour cette pièce, et M. d'Alessandri a organisé un superbe ballet, auquel nous prédisons un brillant succès.

La pièce est en trois actes. 1er—Jardin du Brahmine, père de Lakmé. 2me—Place publique et ville indoue. 3me—Forêt indienne.

Les principaux rôles sont confiés à MM. Gluck, Hourdin, Dethurens, Coutellier, Rossi, Poursillié, et à Mmes Jau-Boyer, Nazat, Urbain, Bonduee et Léa Sainti—grande figuration.

Ajoutons, en terminant, que la représentation de demain soir, est la dernière des trois qui ont été accordées à la Direction, par le Bureau des Actionnaires du Théâtre.

—Demain, jeudi, en matinée, au bénéfice de M. Davivier, comme nous l'avons annoncé hier, *Les Cloches de Corneville*. M. Davivier remplira, pour cette fois, le rôle de Gaspard.

—Demain soir, au bénéfice de M. Chauvreau, premier baryton, *Guillaume Tell*, monté avec le plus grand soin. M. Chauvreau qui déploie dans ce rôle de grandes qualités, sera dignement secondé par M. Reynaud.

Ajoutons enfin que cette représentation est donnée aux souscripteurs, en compensation de la 14ème soirée dont ils ont été privés, pendant la période regrettable de la grève. Ils peuvent échanger leurs coupons de la 14ème soirée de souscription, au Bureau du contrôle, chez M. Werlein, 135 rue Canal.

A la matinée de dimanche, *Sigurd*.

La Salsepareille d'Ayer expulse et chasse du sang tous les éléments empoisonnés. Se vend chez tous les droguistes.

Académie de Musique.

Succès toujours grandissant à l'Académie de Musique, où *Tar and Tartar* attire, chaque soir, la foule. La pièce, fort amusante par elle-même, est très bien jouée par une troupe habilement composée et ayant à sa tête deux ou trois sujets de valeur réelle. *Tar and Tartar* sera donnée, toute la semaine, à ce théâtre, sans que, jusqu'à la fin, la foule des assistants diminue sensiblement.

Théâtre St-Charles.

A ce théâtre le professeur Carpenter continue à amuser, à émerveiller ses auditeurs par ses prouesses, comme il les instruit souvent par ses explications. Très connu, très populaire au Nord, il est en train de se faire un égal renom dans le Sud. Aussi, fait-il tous les soirs, de superbes recettes.

Grand Opera House.

A Fair Rebel, grande pièce militaire, est un sujet bien fait pour plaire à un auditoire comme celui du Grand Opera House de la Nouvelle Orléans; elle a, du reste, déjà fait le tour du Sud, et, partout, elle a été applaudie comme sur la scène de la rue du Canal. Beaucoup de spectacle ; pièce à voir.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 1er Fév. 1893.—Indications pour la Louisiane—Temps beau; vents passant au nord.

Température du 31 janvier 1893.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	54	11
Midi	68	18
3 P. M.	70	19
6 P. M.	68	18

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—George Maitre à Mlle L. Brandin; Frank Henderson à Mlle Fanny Perry; William Pellerin à Mlle Constance Godfrey; Joseph E. Johnson à Mlle Clara Bookler; James West à Mlle Annie Huber; James Rawson à Mme Veuve Thomas Doherty; Charles D. Pierson à Mlle Carrie Parkinborg; William Frank à Mlle Frances Miller; John Spreen à Mlle Ida Hennessey; Abraham Goldberg à Mlle Bessie Gordon; Charles L. Napp à Mlle Honora Salter; John Schroeder à Mlle Mary Donuer; Alfred Lamothe à Mlle Elsie Casamballith.

NAISSANCES.—Mmes Bennie Hecke, Jr., un garçon; Frank Maitre, une fille, Philip Droube, une fille; Frank Raymond, une fille; Thomas R. Griffin, un garçon; Anthony Marino, un garçon; Arthur E. Martin, un garçon; Joseph E. Meyer, un garçon; Christopher Cigali, une fille; Ernest Hagen, un garçon; John Fabian, un garçon; Henry C. Thibodeaux, un garçon; Constant A. Morry, un garçon; Bernard Yeager, une fille.

DÉCÈS.—Rose Boos, 60 ans, 452 rue Nord Remparts; Sadie Nast, 3 mois, 29 rue Market; John Kirwin, 44 ans, coin Palmyre et Dupré; Mme Ellen Whelen, 93 ans, 97 rue Seguin; James Gotius 49 ans, coin Galvez et Dumaine; Lillian Bertrand, 3 mois, 730 rue Laurel; Vve Henry Troxler, 69 ans, 115 rue Olivier; Veuve Mary Tischi, 51 ans, 103 rue Mandeville; Vve Margaret Barry, 87 ans, 101 rue Annonciation; Jane Conway, 3 mois, 303 rue Nord Peters; William H. Call, 27 ans, rues Première et Rousseau; Mme Victor G. Bertrand, 69 rue Quartier; William Bertus, 56 ans, 317 rue Nord Claiborne; Edward Weindel, 26 ans, Infirmerie Touro; Jane Brown, 80 ans 400 rue Nord Remparts; Mlle Emma A. Donner, 21 ans, avenue Atlantique.

Cour Civile de District.—S. Cupples's Woodenware Co contre L. J. Salomon pour $230.

H. J. Andus contre Mme Elise Molban pour $182.

Louisiana Planter and Manufacturing Co contre Taylor frères pour $347. 33.

Wm Walker contre la N. O. Brewing Association en $2,000 de dommages.

H. Theze contre la N. O. and Northeastern R. R. Co en $133 de dommages.

Vve L. Hourfield contre L. Griswold pour $5,000 de dommages.

R. Waples contre W. W. Handlin pour $110.

D. M. Valeton contre ses créanciers, pour obtenir un délai. Actif, $4,985; passif, $4.144 44.

Les successions A. K. Steenken, R. Monât et J. F. Braun, sont ouvertes.

Mme Betts contre F. Limongi, en dommages. Jugement en faveur du défendeur.

H. A. Horoor et E. J. Heisel demandent l'émancipation.

R. Strong contre J. Solomon, pour $675.

D. J. Dowes contre Marie Skeehan, pour entrer en possession de certaine propriété.

C. F. Caruthers contre ses créanciers.

Vve Geo. Paleton contre F. Mangé, en recouvrement de $500, somme prêtée au défendeur. Une nouvelle audition de cause est accordée à Mme Paleton.

D. Roes & Sons contre F. Gumbel & Co, pour $173 44. Jugement en faveur des demandeurs pour $199.

Mme C. Mendoza contre la ville pour obtenir l'annulation d'un assessement.

Rousseau, Latour & Cie., demandent à leurs créanciers un délai pour payer leurs dettes. Actif, $55,871 12; passif, $48,238 79.

Cour Criminelle.—Section A.—Hier dans l'après-midi, après avoir été enfermés pendant environ vingt-quatre heures, le jury chargé de juger l'affaire Bell, dont nous avons parlé hier, a acquitté H. Andry alias "Hit'em Quick" accusé de complicité. Les jurés n'ayant pas s'entendre au sujet de la culpabilité de Bell, le juge a prononcé un mistrial.

Chronique du vol.—A 1 heure 15 A. M., on a arrêté coin Conti et Bourgogne, un nommé Geo. Scott, âgé de 15 ans, qui vient de Chicago. On a trouvé sur lui une douzaine de couteaux neufs et un billet de $10. Il avait aussi confié quatre revolvers à la garde de Mlle Joséphine, 43 rue Bourgogne.

—Un inconnu a pénétré hier matin, coin Magasin et Lyon, chez M. P. Brady et lui a volé une machine à enregistrer l'argent reçu (Cash register), évaluée $160.

—A 7 heures du soir, Chas Ranotzi a pénétré rue Laurel, près Deuxième, dans une maison inhabitée. Il a été aperçu par les agents qui ont tiré sur lui sans l'atteindre et il a réussi à leur échapper.

—A 10 heures 30 P. M., coin Tchoupitoulas et Poydras, on a arrêté un nommé Oscar Smith sur lequel on a trouvé 6 revolvers neufs, un couteau à 4 lames, 19 clefs de diverses grandeurs et $5.30 en pièces de 10 sous.

—A 7 heures P. M., A. W. Collins, de San Francisco, qui est descendu à l'Hôtel Victor, y a été amené par un conducteur de fiacre dont il a donné le signalement à la police, et qu'il accuse de lui avoir volé une montre de $35, une chaîne de $15 et un médaillon.

—Deux pardessus ont été volés dans la pension privée de Mme Deverens, rue du Camp No 227.

—M. Bordas, marchand de tabac au coin des rues Commune et Remparts, ayant été plusieurs fois victime des malfaiteurs qui lui ont volé de l'argent dans son comptoir, s'est plaint à la police, mais les détectives restant incapables de saisir le voleur ont placé dans le tiroir du comptoir un *burglar alarm* qui a fonctionné au moment où le tiroir a été ouvert. Les détectives qui faisaient le guet, à portée pour s'emparer du voleur, l'ont arrêté et incarcéré au poste central. C'est un nommé Eug. Leonard, qui a été plusieurs fois envoyé au pénitencier pour vol.

—Hier soir à 6 heures 45, le sergent P. M. Kenny et les agents Cassidy et Flynn ont arrêté Sherman Watson, un nègre de 24 ans, demeurant au coin des rues Julie et Roman, qui s'était introduit dans une des chambres du deuxième étage de l'Hôtel Dénéchaud. Il a été écroué au poste de police du premier precinct.

—Le détective Witty, de Cincinnati, est arrivé à la Nouvelle-Orléans, pour se charger de Grillo, l'individu arrêté dernièrement pour avoir commis un détournement de $3,500 au préjudice du Phœnix Club de Cincinnati.

Il repartira aujourd'hui avec son prisonnier.

A la Monnaie—Ainsi que nous l'avons annoncé ces jours derniers, la frappe des pièces de $1 va être discontinuée à partir d'aujourd'hui, et il ne sera plus frappé que des pièces de 10 c. et de 25 c. Par ce fait, il deviendra nécessaire de se dispenser des services d'au moins une trentaine d'employés auxquels sera annoncé ce matin la mauvaise nouvelle.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le meeting régulier des membres du Conseil municipal a eu lieu hier soir à 7 heures, sous la présidence du maire Fitzpatrick. 24 membres étaient présents.

Le message du maire est comme suit:

1. Rapport du Trésorier pour la semaine finissant le 29 janvier 1893.
2. Pétition des propriétaires de l'avenue Napoléon, entre les rues Claiborne et Dryades, qui protestent contre le pavage de cette avenue.
3. Pétition de Léopold Heidenvish qui demande l'autorisation de faire placer une horloge en fer, en face de son magasin, No 2 rue Carondelet.
4. Communication du Bureau des Liquidateurs de la dette de ville, qui informent le Conseil que conformément à l'Article No 1, de la Loi No 110 de 1890, cinq cents bons de $1000 chacun, des Nos 2501 à 3000 inclusivement ont été livrés à la Banque Nationale de la Louisiane, et que le chèque accusant réception de cette livraison a été déposé en mains propres.
5. Rapport du commissaire des édifices publics, contenant un tableau détaillé du travail exécuté par les prisonniers du Police Jail, pendant la semaine dernière.
6. Communication du même qui soumet au Conseil, pour son approbation, les nominations suivantes:
   Jos. Adams, No 61 rue St-Antoine, commissaire de la cour suprême;
   P. J. Brennan, coin Canal et Télémaque, gardien des cimetières de Holt.
   L. G. Cronan, inspecteur des boîtes d'alarmes du wagon de police.
7. Pétition des Sœurs de la Louisiana Retreat qui demandent l'autorisation de joindre deux de leurs immeubles par un pont couvert traversant la rue Colisée.
8. Communication des directeurs de la New Orleans and Carrollton R. R. Co., qui invitent le Maire et les membres du Conseil à assister à la mise à l'essai des chars électriques, sur les avenues St-Charles et Carrollton, le 1er février, à 10 heures du matin.

"Respectueusement,
"JOHN FITZPATRICK,
"Maire."

Un message spécial du maire relatif au paiement des agents spéciaux du district attorney, est reçu favorablement par le Conseil.

On adopte des spécifications pour l'affermage du canal d'Orléans, dans le but d'en faire un canal de navigation.

Les personnes suivantes sont autorisées à fonder des cafés et groceries: J. L. Eisworth, coin Cinquième et Dublin; Charles Braum, coin St-Claude et François et Anthony Kenner, No 141 rue Bienville.

Le trésorier est autorisé à recevoir intégralement les taxes au nom de Mlle Annie Calder.

Le contrôleur reçoit l'ordre d'annuler certaines taxes dues par la Ladies Unsectarian Aid Association, pour l'année 1892.

John Schneckenberger est autorisé à établir un tir à la carabine au No 42 de la rue Royale.

Une résolution par laquelle Fred. Becker était autorisé à faire construire une écurie pour la vente des chevaux, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Quartier, Miro et Esplanade, est renvoyée devant le comité.

Le voyer est requis de dresser un plan de la rue Broadway, d'Elizabeth à Foucher.

La compagnie de navires Cromwell est autorisée à faire construire, sur ses quais, trois réservoirs en fer pour fournir de l'eau claire aux locomobiles servant à décharger les navires de la compagnie.

Le contrôleur est requis de rembourser à Jas Corcoran, la moitié d'une amende à laquelle ce dernier avait été condamné par le recorder Whitaker.

Mme Dathor est autorisée à utiliser un terrain vague situé dans le cinquième district et appartenant à la ville.

Le voyer est requis de préparer des plans et spécifications, pour le pavage avec du gravier Rosetta, de la rue Louisa, entre Chartres et Claiborne.

Ordonnance relative au paiement d'une somme de $82 à la compagnie des eaux de la Nouvelle-Orléans.

Les propriétaires de la blanchisserie Chalmette sont autorisés à se servir d'une machine à vapeur, pour faire creuser un puits artésien, dans la cour de leur établissement, rue Foucher, près Lafayette.

Résolution de M. Thriffeley, relative aux signataires du cautionnement de Chas. F. Collom, entrepreneur, et autorisant le transfert du contrat de ce dernier à la N. O. Canal and Improvement Co., à la date du 7 décembre 1891.

Le Maire est autorisé à signer un contrat avec Ed. Wunderlich, pour la fourniture des produits chimiques employés dans les institutions publiques de la ville.

Brûlures mortelles.—Hier soir, à 5 heures 15, Mollie Vincent, une négresse de 40 ans, qui était ivre, s'est approchée d'un fourneau allumé, auquel ses vêtements ont pris feu. Elle a été tellement brûlée avant l'arrivée des secours, qu'elle est morte au bout de quelques instants.

A la Mairie.—Le maire a signé l'ordonnance relative à la réorganisation du gouvernement municipal, et dans laquelle une somme de $3,000 est allouée pour l'augmentation du salaire de plusieurs employés.

Les Levées.—Le Orleans Levee Board a décidé de réparer, avec ce que l'on appelle un *box levee*, la digue qui vient de glisser dans le fleuve au pied de la rue Congrès.

M. Pfister, le président du Board, a annoncé qu'il avait refusé de payer pour les travaux exécutés auprès du débarcadère du ferry d'Alger, ceux ci ayant été exécutés aux frais du Capt. Pickles, du moins au dire du City Engineer.

Le Board a approuvé toutefois le bill entier, comptant sur le capitaine Pickles pour lui rembourser une partie de la somme.

Les chars électriques.—La Compagnie du N. O. City and Lake R. R. mettra, aujourd'hui, ses chars électrique à l'essai sur sa nouvelle ligne.

Le char partira à 10 h. de Carrollton et fera tout le trajet jusqu'à Canal, où très probablement on pourra le voir vers 10 h. 30. D'ici à deux ou trois jours, si l'essai répond à l'attente, tous les chars à mules seront définitivement remplacés par les tramways électriques que notre public est si anxieux de voir et de mettre à l'essai.

A l'Hôpital.—Un nègre du nom de Hiles est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans, par le train du Mississippi Valley, venant de la station Slaughter, où il a eu le pied écrasé par un wagon de marchandises. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité.

Assassinat.—Hier matin, de bonne heure, on a trouvé à Kenner, dans une maisonnette, où des ouvriers remisaient leurs outils, le cadavre de John Kramer, un employé du chemin de fer, qui avait eu le crâne fracturé, par un instrument contondant. Rien ne restait dans les poches du défunt, ce qui prouve que les assassins avaient le vol pour mobile.

M. Bleakley réélu président du Club Commercial.—L'an dernier, à pareille époque, M. Robt Bleakley, secrétaire de la Chambre de Commerce, était élu président du Club Commercial, qui ne comptait plus alors que 147 membres, avait $1,000 de dettes et $100 dans sa caisse. Aujourd'hui, grâce à l'heureuse inspiration qui lui ont assuré les services de cet homme actif, intelligent et dévoué, le club compte plus de 400 membres, a payé ses dettes, complété son ameublement, et il lui reste en caisse une somme de $1,000.

Ces magnifiques résultats ont été annoncés hier soir aux membres du Club auxquels M. Bleakley, dont le terme expirait, a rendu un compte final de la situation. Après avoir entendu les rapports des comités, confirmant les paroles de M. Bleakley, un service à thé en argent lui a été offert comme témoignage de reconnaissance pour ses éminents services.

On a procédé ensuite à l'élection des nouveaux officiers. Cinq tickets étaient soumis aux suffrages, mais en tête de chacun figurait le nom de M. Bleakley qui a été réélu président avec une parfaite unanimité et un enthousiasme indescriptible.

M. Bleakley s'est montré très sensible à cette précieuse marque de confiance et de reconnaissance. Nous sommes heureux de nous faire l'écho du succès de cet excellent ami et saisissons cette occasion de joindre nos félicitations aux nombreux témoignages de sympathie qu'il vient de recevoir.

DR PRICE'S
Cream Baking Powder.
La seule Poudre de Crême de Tartre Pure.—Pas d'Ammoniaque; Pas d'Alun.
En usage dans des millions de familles—40 années d'épreuve.

N. O. Photo Company—M. P. E. Carrière, qui a beaucoup contribué à la propagation de la photographie en ville et à la rapide augmentation du nombre des amateurs de cet agréable passe-temps, va, paraît-il, ouvrir très prochainement, avant le carnaval, sans doute, un établissement qui sera situé coin Canal et Bourbon, et dont il sera le gérant.

La N. O. Photo Company sera le nom de cette nouvelle entreprise, qui comprendra un atelier de photographie et un magasin où seront vendus les appareils et les produits en usage dans la photographie.

Les portraits y seront pris non plus sous un châssis éclairant le sujet par en haut, mais avec une illumination latérale qui produit de plus beaux effets, des contrastes plus naturels et plus artistiques. Les photographes recevront dans toutes leurs manipulations l'attention de gens ayant la spécialité de chacune de celles-ci, mais le prix en sera plus élevé.

Ce n'est donc point d'une concurrence aux autres photographes par un abaissement des prix, qu'il s'agit, mais d'une tentative faite pour obtenir de la photographie les effets artistiques que l'on en peut attendre. M. Carrière est rentré hier de son voyage dans le Nord, après avoir visité New York, Rochester, Philadelphie et autres villes, où il a fait les arrangements nécessaires pour pouvoir mettre à la disposition des acheteurs, dans son nouveau magasin, les dernières productions photographiques, appareils, objectifs, etc., aussitôt qu'ils paraîtront dans le Nord.

Nous annoncerons en temps voulu l'ouverture de cet établissement qui obtiendra sans nul doute l'appui de notre public.

L'importation des bananes.—Voici le chiffre d'importation des bananes dans les principales villes des Etats-Unis en 1892:
Nlle-Orléans, 4,483,351 régimes.
New York, 3,715,625.
Boston, 1,710,005.
Philadelphie, 1,818,328.
Baltimore, 625,007.
Savannah, Mobile et Galveston, 343,000.

Accident—Hier soir à 5 heures, Thomas Meehon, un enfant de neuf ans, qui jouait sur un camion, au pied de la rue Joséphine, est tombé et s'est démis le bras droit. Il a été ramené chez ses parents, No 63 rue Joséphine, d'où il a été transporté à l'hôpital de charité, dans une voiture d'ambulance.

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Un nouveau bill présenté à la Chambre

Paris, 31 janvier—M. Bourgeois, ministre de la justice, a présenté aujourd'hui à la Chambre un bill ayant pour objet la punition de personnes qui mettent de faux bruits en circulation au sujet de la stabilité des institutions financières et font ainsi retirer l'argent déposé dans la banque. Le bill a reçu l'approbation de tous les membres du Cabinet et il sera soumis cette après-midi au vote de la Chambre, le gouvernement ayant l'intention de demander l'urgence.

Paris, 30 janvier—M. Tirard, ministre des finances, a dit lorsque lecture a été donnée de ce bill, que cette mesure s'imposait par suite du tort immense que font à des institutions solidement établies, des articles de journaux écrits à la légère. Non seulement les banques ont été mises dans l'embarras par ces attaques, mais le crédit national en a souffert.

M. de Cassagnac a répondu que le gouvernement paraissait s'éprendre outre mesure des lois sur la diffamation. Les ministres devraient chercher plus près la cause de ce manque de confiance chez les dépositaires.

Les articles auxquels M. Tirard a fait allusion, a-t-il ajouté, n'ont pas influencé plus d'une douzaine de dépositaires.

Ce sont les ministres suspects, particulièrement ceux qui ont gaspillé les fonds publics, qui causent ce manque de confiance.

Cette boutade a provoqué un certain tumulte. Les députés républicains ont protesté, les royalistes ont applaudi M. Floquet et ont crié au milieu de cette confusion qu'on l'avait calomnié et que le moment approchait où justice serait faite.

Cassagnac a lui aussi répliqué, mais ses paroles ont été étouffées dans le tumulte et ses gesticulations violentes ont seules été remarquées.

M. Ribot a dit qu'il ne fallait pas essayer de faire croire que les banques avaient été éprouvées par une panique. Les cas où les dépôts ont été retirés, sont assez rares et le fait est insignifiant si l'on songe aux fortes sommes qui restent en banque malgré les tentatives faites pour faire naître la méfiance des dépositaires.

On ne pourrait nier cependant que cette campagne contre les banques ait fait quelque mal et qu'elle menace d'en faire davantage. Le gouvernement n'a aucune crainte, mais il ne peut tolérer les diffamations et les faux bruits qui se publient en ce moment. Certains ont prétendu que la guerre était imminente, d'autres que le gouvernement était coupable de détournement.

Aucun autre gouvernement ne supporterait ces attaques, et il n'y a pas de raison pour que la France n'évite les dangers qu'elles cachent. [Applaudissements à gauche et au centre.] Si les députés veulent donner au gouvernement les armes légales qui lui sont nécessaires, il en finira bientôt avec ces attaques dirigées contre le crédit national.

Le bill a été voté par 426 voix contre 166.

La Chambre a décidé aussi par 335 voix contre 50, que les discours de MM. Ribot et Tirard seraient placardés dans toute la France.

Explosion.

Vienne, 31 janvier—Une désastreuse explosion de grisou s'est produite dans une mine près de Gratz, en Styrie. Cinq mineurs ont été tués et 10 blessés.

Mort du duc de Ratibor.

Berlin, 31 janvier—Le duc Victor de Ratibor, prince de Carrey et de Hohenlohe Shillingforst, président de la haute Chambre prussienne, est mort hier soir à Breslau.

Tremblement de terre.

Rome, 31 janvier—Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie hier sur l'île Stromboli, celle des îles Lipari qui se trouve le plus au nord de l'archipel.

L'éruption du volcan a suivi de près cette secousse.

La misère à Londres.

Londres, 31 janvier—250 malheureux en haillons, victimes de la misère et de la faim, se sont réunis ce matin à Tower Hill dans le but d'étaler leurs loques et leur pauvreté aux yeux des membres du Parlement. Aucun plan n'avait été arrêté par eux, mais ils se sont dirigés vers le Parlement, les plus résolus et les moins épuisés ouvrant la marche de cette lamentable procession. Ces malheureux ont été arrêtés sur les bords de la Tamise par des constables qui leur ont défendu d'aller plus loin.

Ils se sont concertés un instant et l'un d'eux a commencé à haranguer ses camarades, mais vite il a été saisi à la gorge par un policeman, gros et gras, dont l'apparition a soulevé la colère et l'indignation de ces pauvres gens qui ont livré bataille à la police. Il s'en est suivi une mêlée dans laquelle plusieurs ont été blessés par les batons des agents.

La plupart de ces malheureux étaient désireux de se faire arrêter pour avoir quelque chose à manger.

Ouverture du Parlement.

Londres, 31 janvier—La reine a ouvert la session du Parlement par un long discours dans lequel elle a fait allusion aux relations amicales de l'Angleterre avec les autres puissances.

Elle a expliqué sa politique coloniale en Afrique et a dit au sujet de l'Egypte que l'envoi de troupes pour renforcer la garnison de ce pays, n'entraînait aucune modification de son occupation par l'Angleterre. Elle a dit que la situation continuait à s'améliorer en Irlande et qu'un bill relatif à son gouvernement serait bientôt présenté au Parlement.

Elle a fait aussi allusion à divers autres bills qu'elle a l'intention de soumettre au Parlement, un bill sur la situation des ouvriers, un bill amendant la loi sur la conspiration, un bill mettant sous le contrôle direct de l'Etat le commerce des liqueurs, etc.

La santé de M. Herz.

Londres, 31 janvier—Le Dr. Branton, un spécialiste et deux médecins de Bournemouth ont signé un bulletin dans lequel ils affirment que M. Herz est atteint du diabète et d'une croissance de la rate, qui nécessite son séjour au lit.

Attentat à la vie du Czar.

Berlin, 31 janvier—On a fait courir ce soir le bruit d'un attentat à la vie du Czar. On prétend qu'il a été blessé par les éclats d'une bombe, ainsi que plusieurs membres de sa famille. La nouvelle n'a pas été communiquée à l'ambassade russe et on pense que cette rumeur est sans fondement.

Explosion d'un conduit de gaz.

Cincinnati, O., 30 janvier—Une dépêche Peru, Ind., annonce que le principal conduit de gaz naturel qui traverse la rivière Wabash, a fait explosion, et que toutes les usines sont fermées. La situation est grave, car les réparations demanderont deux mois et le charbon et le bois font presque complètement défaut à Peru.

A propos de l'annexion de Hawai.

Washington, 31 janvier—La discussion du bill de M. Chandler a été remise par suite du désir du Sénat d'en finir avec le anti-option bill.

Washington, 31 janvier—La résolution suivante a été soumise aujourd'hui à la Chambre par M. Sanford (rép.), de New York.

"La Chambre des Représentants a résolu de s'occuper de la protection et de l'extension de notre commerce, et a décidé que l'intérêt national exigeait de la part du gouvernement une prompte décision en faveur de l'annexion des îles Hawaiiennes aux Etats-Unis.

Washington, 31 janvier—On ne fait au ministère de la marine aucuns préparatifs pour l'envoi de navires de guerre à Honolulu pour rejoindre le *Boston*.

L'intention que l'on prête au gouvernement d'envoyer 900 marins par le *Mariposa*, à Honolulu, est un bruit qui n'est pas confirmé.

L'escadre d'évolution, composée des croiseurs *San Francisco* et *Charleston*, de la canonnière *Yorktown* et du croiseur *Atlanta*, est attendue dans quelques jours aux Barbades où elle va prendre part aux manœuvres navales, qui auront lieu au printemps.

Il est facile de communiquer avec elle par télégraphe, si l'on se décide à envoyer à Honolulu un des navires qui la composent. Il est probable que les Etats-Unis ne prendront aucune décision avant la conférence qui doit avoir lieu entre les délégués hawaiiens et le secrétaire d'Etat.

Elle aura lieu samedi matin au département d'Etat.

Londres, 31 janvier—Les officiers de l'Amirauté démentent le bruit de l'envoi de navires de guerre d'Australie à Hawai.

La corvette *Garnett*, armée de 14 canons, a quitté Acapulco le 7 janvier pour Honolulu. Elle devait se rendre de là à Esquimault, mais ces ordres ont été contremandés et le commandant a reçu avis de rester à Honolulu jusqu'à la fin des troubles.

Anti Option Bill.

Washington, 31 janvier—Le Sénat a voté le anti-option bill par 40 voix contre 29.

Incendies.

Cincinnati, 31 janvier—L'immeuble à 8 étages occupé par la American Book Co, dans Baker Alley, a été partiellement détruit par un incendie que l'on suppose avoir été causé par l'explosion de produits chimiques. Les dommages s'élèveront à $75,000.

Chicago, 31 janvier—Le feu a pris ce matin à l'asile d'aliénés de Dunning. Heureusement il ne s'est pas produit, parmi les 800 pensionnaires de cet asile, la panique que l'on redoutait et qui aurait pu avoir de très graves conséquences. L'incendie a été éteint avant d'avoir gagné le principal corps de bâtiment. Il a causé toutefois $20,000 de dégâts aux dépendances.

Louisville, Ky., 31 janvier—Hier soir, à Londres, Ky, le feu a détruit la majeure partie du quartier commerçant, une église et plusieurs résidences. Pertes $100,000.

Grève imminente de matelots.

Chicago, 31 janvier—Les matelots se préparent à profiter de l'augmentation du trafic causée par l'ouverture prochaine de l'Exposition, pour s'organiser dans le but d'obtenir pour la saison prochaine un salaire plus rémunérateur.

Le premier essai sera tenté, paraît il, à San Francisco, où rien n'a été négligé pour en assurer le succès.

Les hommes du Pacifique ont déjà soumis un nouveau tarif et selon toute apparence, les eaux ne resteront pas longtemps calmes, car ils ont confiance dans leur force et ont l'intention d'en profiter.

Les matelots possèdent dans la baie de San Francisco une île sur laquelle se trouve un hôtel et plusieurs autres bâtiments.

S'ils sont obligés de se mettre en grève pour obtenir satisfaction, tous les marins appartenant à l'Union de la Côte du Pacifique se réfugieront dans cette île, où ils resteront jusqu'à ce que la question soit réglée de façon ou d'autre.

De cette manière on conservera un contrôle absolu sur ceux qui seraient tentés de faiblir, car personne ne pourra aller à terre sans l'autorisation des officiers de l'Union.

Les marins de la côte de l'Atlantique, de celle du golfe et des lacs, approuvent ce mouvement et ont promis à leurs frères du Pacifique l'aide pécuniaire dont ils pourront avoir besoin pour gagner leur cause.

Un nouveau télescope.

Cleveland, Ohio, 31 janvier—On vient de finir dans l'établissement de Warner et Sassey de cette ville, un autre grand télescope qui occupe le troisième rang parmi les plus grands du monde entier.

Il a été construit pour l'observatoire maritime de Georgetown Heights de l'autre côté du Potomac, en face de Washington.

Lorsque le télescope est pointé au zénith l'extrémité supérieure de l'objectif est à 30 pieds du parquet de l'observatoire.

Le poids de cet instrument est de 30 tonnes. Le tube mesure 32 pieds de long et 3 de diamètre dans sa partie médiane qui va décroissant vers les deux extrémités. Trois vitesses différentes peuvent être imprimées à son mouvement par un mécanisme d'horlogerie, l'une pour les étoiles, l'autre pour le soleil, et l'autre pour la lune.

La température.

St-Paul, Minn., 31 janvier—Une sorte de blizzard s'est abattu ce matin sur le Minnesota.

La neige tombe, et le vent qui souffle avec une extrême vélocité, a balayé sur son passage celle qui couvrait déjà le sol l'entraînant avec lui comme un nuage.

Helena, Montana, 31 janvier—Le Montana subit en ce moment le froid le plus intense dont il ait souffert depuis sept ans.

La semaine dernière, il a neigé consécutivement pendant quatre jours et le sol a été couvert de seize pouces de neige, ce qui rend très inquiets les éleveurs du pays. Il faisait ici hier soir 31 degrés de froid, à Gnat Falls, 36, et à Glasgow 40 degrés, tandis qu'à Missoula, dans l'ouest de l'Etat, le thermomètre marquait 30 degrés au-dessus.

Suicides.

Louisville, Ky., 31 janvier—Quatre individus se sont suicidés depuis hier et un cinquième a attenté à sa vie. Celui qui a choisi le plus affreux moyen pour mettre fin à ses jours est un nommé Louis Belden, un détenu de la prison de Jeffersonville, qui a mis le feu à son lit et s'est couché. Deux des autres ont fait usage de la morphine, un troisième du laudanum et le quatrième du revolver.

NOUVELLES DIVERSES.

Mexico, 31 janvier—Un ouvrier de Contreras, dont l'intention était de punir son fils l'a suspendu par le cou au-dessus d'un brasier pour lui faire respirer le gaz acide carbonique s'en dégageant, et pour augmenter encore les souffrances du malheureux enfant, ce père inhumain a semé sur les charbons de la poudre de piment. Il a été arrêté et sera sévèrement puni.

Berlin, 31 janvier—Dans un rescrit adressé au chancelier Von Caprivi, l'empereur exprime sa gratitude à tous ceux qui lui ont adressé leurs félicitations à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, et particulièrement à ceux qui, par "l'assurance de leur dévoûment et de leur confiance dans ses efforts pour assurer la sécurité de la patrie, ont confirmé son espoir que ces efforts, avec la protection de Dieu, seront couronnés de succès."

Middlesbow, Ky., 31 janvier—Le brigand Bush Morgan a été tué ce soir près de Hubbard Springs. Il avait assassiné dix-sept personnes.

Londres, 31 janvier—Par suite de l'apaisement de la crise égyptienne, les renforts que l'on comptait envoyer dans ce pays n'y seront pas expédiés.

Au catéchisme :

—Combien y a-t-il de sacrements ? demande le prêtre à Toto.

—Il y en avait sept, il n'y en a plus que six.

—Comment, plus que six.

—Mais oui, monsieur l'abbé. Papa disait, hier, à maman, que la pénitence et le mariage ne font qu'un !

CRESCENT CITY
JOCKEY CLUB
SAISON D'HIVER
A partir de mercredi prochain, 14 décembre les courses commenceront à 1:30 au lieu de 2 P. M.
Cinq courses ou plus chaque jour.
Entrée, 50cts, donnant accès partout sur le terrain et aux tribunes.
2 déc—4 m

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 29 décembre 1892.—L'élection annuelle pour sept directeurs de cette banque, devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la maison de banque, le LUNDI, 6 Fév. 1893, entre midi et 2 heures P. M.
A. A. LELONG, Caissier.
30 déc—au 6 fév

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer Orléans.—Coin des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1893.—L'élection annuelle pour sept (7) directeurs de cette compagnie pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de la compagnie, le LUNDI, 6 février 1893, de 10 heures A. M. à 2 P. M.
P. COUGOT, Secrétaire.
27 janv—9f

Bureau de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 23 janvier 1893.—A l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 2[illegible] décembre dernier, les personnes suivantes ont été élues directeurs pour servir pendant l'année 1893:
HY. TREMOULET, O. A. SCHNEIDAU.
E. W. HUNTINGTON, A. M. DELAVALLADE.
A. D. LANAUX, S. EERNSHEIM.
J. B. VINET, P. POZZI.
J. P. ZATARAIN, H. LANGE.
F. E. BERNARD, GEO. LANAUX.
Et à une assemblée du Board qui a eu lieu le 23 courant M. GEORGE LANAUX a été réélu Président à l'unanimité et M. CHAS. D. DELERY secrétaire.
CHAS. D. DELERY, Secrétaire.
24 janv—7f

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN,
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:
ÉDITION QUOTIDIENNE.
Un an ... $12 00
Six mois ... 6 00
Trois mois ... 3 00
Un mois ... 1 00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.
Un an ... $3 00
Six mois ... 1 50
Quatre mois ... 1 00
On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise, et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'EDITION HEBDOMADAIRE
Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHEMINS DE FER.
Heures d'arrivée et de départ.

Arrivée.	Départ.
MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.	
Memphis and Kansas City Fast Train 8:30am	Memphis and Kansas City Fast Train 5:00pm
Vicksburg Ex. 5 25pm	Vicksburg Ex. 8:30am
Baton Rouge accommodation 10:00am	Baton Rouge accommodation 3:40pm
LOUISVILLE AND NASHVILLE	
No 3 Fast Ex. 7:35am	No 6 Fast Mail 7:45am
No 7 Coast Acc. 9:00am	No 4 Fast Ex. 10:55am
No 1 Lim. Ex. 4:45pm	No 8 Coast Acc. 3:45pm
No 5 Fast Mail 7:15pm	No 2 Lim. Ex. 7:50pm
ILLINOIS CENTRAL.	
No 1, Fast Mail 8:10am	No 2, Fast Mail 6:00pm
No 3, Chic. Lim 8:00pm	No 4, Chic. Lim 11:30am
No 25, Local Mail and Express 7:05pm	No 26, Local Mail and Express 7:00am
TEXAS AND PACIFIC.	
Calif'na Ex. 7:00pm	Calif'na Ex. 8:15am
Ft Worth, Hot Sp'gs & St-L. Ex. 6:50am	Ft Worth, Hot Sp'gs & St-Louis 5:20pm
Local 10:05am	Local 3:50pm
SOUTHERN PACIFIC COMPANY.	
Alexandria Lo'l 5:50pm	Alexandria Lo'l 7:45am
San Antonio 6.45pm	San Antonio 5:00pm
California Ex. 10:55am	California Ex. 9:45am
QUEEN AND CRESCENT ROUTE.	
No 1 Limited 9 30am	No 2 Limited 7 20pm
No 5 Fast Line 8:00am	No 6 Fast Line 3:50pm
EAST LOUISIANA RAILROAD. Dimanche.	
No 9 7:00pm	No 10 8:10am
Tous les jours, le dimanche excepté.	
No 7 8:30am	No 8 4:00pm
NEW ORLEANS AND SOUTHERN RAILROAD.	
Pte-la-Hache 9:25am	Pte-la-Hache 7:00am
... 4:15pm	... 5:00pm
Shell Beach 9:25am	Shell Beach 7:00am
... 4:15pm	... 5:00pm
Dimanche.	
Pte-la-Hache 9:25am	Pte-la-Hache 7:15am
... 7:00pm	... 4:00pm
Shell Beach 9:25am	Shell Beach 5:00am
... 7:00pm	... 7:15am
	... 5:40pm
NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.	
Tous les jours.	
Alger 9:00am	Alger 4:20pm
Tous les jours excepté le dimanche.	
Alger 5:45pm	Alger 8:00am
Dimanche seulement.	
Alger 7:05pm	Alger 8:00am

NOUVELLES MARITIMES.

Avis aux Navigateurs.

Une succursale du Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis est établie dans une des salles de l'Association maritime de notre ville; et l'officier qui en a la direction sera heureux d'y recevoir les capitaines de navires pour leur donner, à titre gracieux, les renseignements les plus récents à l'égard des eaux navigables du monde entier.

Le Bureau est pourvu des cartes de Pilotes les plus nouvelles qu'il distribuera aux commandants de navires. Ces derniers y trouveront également une collection de tableaux préparés avec soin renfermant toutes les informations désirables relatives à la navigation et aux côtes, de même que toutes les dernières cartes que publient le Bureau d'Hydrographie des Etats-Unis, le bureau de surveillance des côtes et l'Amirauté britannique.

Un globe (*Time-Ball*) réglé par l'observatoire naval à Washington, tombera tous les jours, le dimanche excepté, du sommet de la Bourse au Coton à midi précis, heure de Washington, (75me méridien qui correspond à 11 heures A. M. à la Nouvelle-Orléans (90me méridien.)

W. S. HUGHES,
Lieut. de la Marine des E.-U. préposé au bureau.

Nous appelons l'attention des capitaines de navires partant de la Nouvelle-Orléans sur les renseignements suivants qui peuvent leur être très utiles Nous les donnons, pour être plus précis, dans le texte anglais:

SUCCURSALE DU BUREAU HYDROGRAPHIQUE DES ETATS-UNIS.

DERELICTS, WRECKAGE, &c.

VESSELS.

Dec 12—The derelict schooner Fannie E Wolston was again seen Dec. 12, in lat 34°, lon 38°.

Dec 13—Lat 49° 14' lon 14° 32', passed a waterlogged derelict, apparently a Scandinavian barkentine, mizzenmast and bowsprit standing part of the rigging hanging over the side—De Ruyter Bg as, De Vries, Note. This was perhaps the bark Supreme.

Dec 15 approximately—Lat 30°, lon 40°, passed the derelict schooner Fannie E Wolston, all spars gone, decks awash.—Annie Barrow, Br ss Gibson.

Dec 1—Lat 51° 07', lon 20° 11', passed close by the derelict bark Cubana, only the mizzen lowermast standing, rudder gone, main hatches open, jurymast, made of a pair of shears had been rigged forward with a yard across.—Catalonia, Br ss, Atkin, Fourth Officer Johnsen, Observer.

Dec 18—Lat 55° 23' lon 18° 41', passed the derelict bark Calliope, foremast standing, decks open deals washing out.—Parisian, Br ss, Ritchie, Third Officer Williams, Observer.

Dec 29—Four masted schooner Mary E H G Dow, which recently grounded on Outer Middle Shoal, near cape Charles, is now reported to be a total wreck.

VIRGINIA.

Jan 1—Four masted schooner Edith Berwin, Am, McBride, from Tampa for Baltimore, with phosphate rock, sunk about 6 miles south of Smith Island. One man, Engineer Haines, was drowned.

FLORIDA.

Dec 29—Bark London, Br, Ewan, from Pensacola for Rio Janeiro with lumber, recently ran on New Ground Shoal, about 10 miles NE of Rebecca Shoal light, and has become a total wreck.

TEXAS.

Dec 26—Schooner Liberty, of Galveston, has been totally lost near the Rio Grande River.

BUOYS ADRIFT.

Dec. 6—Lat 42° 49', lon 57° 42' passed a small, lead colored barrel buoy with figure 7 in white on each end and staff standing.—Mariposa, Br ss, Agnew, Third officer Sinclair, Observer.

Jan 1—Lat 40° 37', lon 69° 17', passed a drifting buoy, black and white striped seemed to be a whistling buoy.—Italia, Ger ss, Reuter.

RECENTLY ABANDONED.

Ship Vancouver, Br, Purdy, from St John, N B for Penarth became waterlogged and was abandoned Dec 22 in lat 47°, lon 35°. Crew landed at Amsterdam by steamer Chester, Hei, Tolle.

Tern schooner Thomas Boos, lumber laden, was passed Dec 29 by steamer Winnoke about 5 miles north of Winter Quarter Shoals, waterlogged and abandoned (Note. This derelict was picked up near Winter Quarter Shoal Lightship and towed into Hampton Roads, Dec 30, by steamer Chas F Mayer, Am, Head.

Tern schooner James Waples Ponder, Am, lost her main and mizzen-masts and was abandoned in a waterlogged condition, cargo of lumber washing about the deck. Crew taken off Dec 25, about 70 miles E by N from cape Henry, by steamer Yumurri, Am ss, Hansen. This derelict was passed Dec 29, in lat 36° 10', lon 74° 45', by steamer Titanic, Br, Nelson.

Tern schooner Mattie E Eaton, Am, from Baltimore for New York, with coal, became waterlogged and otherwise damaged in a gale and abandoned in a sinking condition, Dec 25, about 200 miles SE from cape Henlopen. Crew taken off by schooner Annie S Conant.

Tern schooner Eleanor, Am, McCoy, of New York, from Georgetown, S C, for New York, with rosin, turpentine and cotton, became waterlogged in a gale and was abandoned Dec 28, about 35 miles off Topsail Inlet, N C. After setting the vessel on fire, the crew escaped in an open boat.

Bark Petit Bourgeois, Fr, Delo, from Pensacola for Nantes, lost mainmast and rudder and became waterlogged. Was abandoned Dec 23, in lat 39°, lon 43°. All hands were rescued under extreme difficulties by a boat from steamer Yucatan, Br, Highton.

MISCELLANEOUS.

Dec 2—Lat 41° 51', lon 55° 48', passed an American built boat, painted black, about 18 feet long, no name, waterlogged.—Calitro Br ss, Second Officer Pedler, Observer.

Dec 11—Lat 51° 47', lon 32° 28', passed some wreckage that looked like part of a ship's deck.—Edwin, Br ss, Matthews; Second Officer Johnson, Observer.

Dec 26—Lat 36° 10', lon 72° 42', passed a quantity of deck gear, water casks, adder, spars, &c. Dec 30 passed a lot of pine boards 40 miles off Carrituck.—J A Horsey, Br brig, Buchard.

Dec 28—Passed a lot of new boards adrift 50 miles off Winter Quarter Shoal Lightship.—Garly, Nor ss, Garman.

Dec 31—Lat 37° 03', lon 74° 30', passed a white boat, bottom up, about 12 feet long.—City of Macon, Am, Lewis.

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MERCREDI, 1er FEVRIER 1893.

Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Ouachita River—OUACHITA, à 5 P M
Rivière Rouge—E. B. WHEELOCK, à 5 P M
Rivière Rouge—DACOTAH, à 5 P M
Vicksburg—NATCHEZ, à 5 P M

JEUDI, 2 FEVRIER 1893.

Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST, 12 M
Bayou Lafourche—G. W. SENTELL, à 5 P M

Marchés.

Havane, 31 janvier—Or espagnol 251 1/4 à 251 1/2. Change calme. Sucre calme.

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 31 JANVIER 1893.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship ang Annie Barrow, Gibson, Havre.
Steamship ang Navigator, Rutherford, Liverpool.
Steamship ang Iona, Cummings, Brême.

ARRIVÉS.

Steamship [am] El Paso, Gardner, New York.
Steamship ang Inchilonga, Hensbery, Galveston.
Steamship ang Glendower, Heneyman, Galveston.
Steamship ang Parkfield, Allyne, Galveston.
Steamship ang Beeswing, Russell, Cardiffe, via la Havane sur lest.
Steamship (am) Breakwater, McFarlane, Puerto Cortes, via Livingston et Bélise.
Steamship [suéd] Hispania, Nilsson, Port Limon.
Steamship [norv] Nicaragua, Nicolaysen, Bluefields.
Steamship ang Pendarvis, Richards, Madère, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Belle of the Coast, Com aux, New Hope.
E B Wheelock, Sewell, Shreveport.
G W Sentell, Blanchard, St Mary's Crevasse Assumption, Dodd, Cedar Grove.
Warren, Kennison, Washington.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Nom.	Destination	Mouillage
STEAMERS.		
Anerley	....	3e dist. 30
Alava	Havre	4e dist. 40
Abana	Brême	Elevator
Breakwater	Belise	3e dist. 30
Beeswing	....	Point
Ciudad de Barcelona	Barcelone	1er dist. 31
Coomassie	Havre	rue 1re
Chantrey	Liverpool	1er dist. 21
Citrunum	Anvers	Elevator
Donau	Donau	4e dist. 45
Darien	Havre	1er dist. 38
El Paso	New York	Alger
El Norte	New York	Alger
Excelsior	New York	Alger
Efficient	Gênes	1er dist. 31
European	Brême	1er dist. 21
F[illegible]hall	Port Limon	1er dist. 15
Glendower	Rotterdam	Elevator
Goldsworthy	En réparation	3e dist. 31
Hispania	Port Limon	1er dist. 15
Hugo	Liverpool	Westwego
Inchilonga	Hambourg	Gretna
Iona	Brême	4e dist. 43
Jas. Oteri, Jr	Bocas del Toro	1er dist. 15
Kaffir Prince	Gênes	rue 4e
Louisiana	New York	2e dist 8
Leonora	Liverpool	3e dist. 27
Nicaragua	Bluefields	1er dist. 15
Nigretia	Havre et Londres	4e dist. 48
Norse King	Brême	4e dist. 40
Parkfield	Havre	Gretna
Pendarvis	U K or Continent	Elevator
Professor Morse	Honduras	1er dist. 14
Peveril	Havre	4e dist. 44
Red Sea	Havre	4e dist. 44
Rover	Ruatan	1er dist. 14
Stillwater	Belize	3e dist. 30
Samoa	Liverpool	rue 6e
S Oteri	Laid up	1er dist. 15
Thos Melville	Galveston	1er dist. 13
Tregenna	U K or Continent	Elevator
Vera Cruz	Mexico	Alger
Vesta	Liverpool	2e dist. 10
Whitney	Havane	Alger
Wanderer	Puerto Cortes	3e dist. 30
Washington	Bocas del Toro	1er dist. 14
Wm G. Hewes	Bluefields	Alger
NAVIRES.		
Roland	Russie	rue 2e
Sirius	Russie	rue 2e
BARQUES.		
Arcagelo Padre	....	3e dist. 26
Anna Maria d'Abundo	Almeria	1er dist. 32
Duisburg	Dublin	Point
Nanny	Oporto	rue 2e
Pippo	Portugal	rue 2e
GOELETTES.		
Anna E Krans	Pensacola	1er dist. 27
Robt T Clare	....	6e dist
C W Jones	Grand Caillou	2e dist. 7
E J Pendleton	Boston	1er dist. 15
Hattie G McBuck	Coatzacoalcos	3e dist. 31
Robt Ruff	....	6e dist
Santo Oteri	Ruatan	1er dist. 12

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.
Steamship El Dorado, Byrne ......parti 28 janv
Steamship Knickerbocker, Halsey ......parti 24 janv
Steamship El Mar, Grant ......parti 26 janv

BALTIMORE
Steamship Naples, Harrison ......expédiée 18 janv

BOSTON.
Steamship Markomannia, Magin ......parti 2[illegible] janv

LIVERPOOL.
Steamship Yucatan, Highton ......parti 1[illegible] janv
Steamship Orion, Lang ......parti 14 janv
Steamship Costa Rican, Alexander ......parti 12 janv
Steamship Governor, Jackson ......parti 7 janv
Steamship Engineer, Wood ......parti 29 déc
Steamship Floridian, King ......parti 29 déc
Steamship Cuban, Coward ......parti 17 déc
Barque Glen Grant, England ......partie 9 nov
Barque Oseana, Shand ......partie 17 nov

LONDRES.
Steamship Loango ......parti 19 janv

ANVERS.
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille ......parti 31 déc

BORDEAUX
Steamship Dupuy de Lome Dechaille ......parti 9 janv

GENES.
Steamship Duke of York ......parti 21 janv
Barque Consettina, Crescuolo ......partie 1er nov
Barque Unione Galatola ......partie 20 oct

BREMERHAVEN
Navire Stephan, Kohlman ......parti 3 déc

BAHIA.
Barque Melanna, Triveld ......partie 28 déc

SWANSEA
Steamship Amethyst, Kramer ......parti 17 janv

PALERME
Steamship North Erin, Williams ......parti 14 janv

MADEIRE
Steamship Pendarvis, Richards ......parti 5 janv

WATERFORD.
Barque Consiglia Galatola ......partie 28 nov

ST-VINCENT CAP DE VERDE.
Steamship Epworth, Isanger ......parti 12 janv
Steamship Dunsley ......parti 16 janv

LAS PALMAS.
Steamship Thordisa, Tendale ......parti 16 janv

RIO DE JANEIRO
Barque Agnes Soares ......partie 19 déc

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie à Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée à Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magasine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magasine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magasine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Domaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9 Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil à la Brasserie Algiers.

Matt. D. Lagan versus la Compagnie de la Brasserie Algiers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,287.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 6 février 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir

A la Brasserie Algiers, sur la rue Decatur, entre Jefferson et Madison, Alger—

Un lot de machines, chaudières, réservoirs, glaciers, coolers, bacs, barillets, brouettes et autres propriétés diverses, etc., qui se trouvent dans le dit local. Aussi, 13 chevaux, 3 wagons, un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffre-fort en fer, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 30 1fv3 6

CHARTE
—DE LA—
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Par devant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), ainsi déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY" son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation, ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans," dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company, dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés, de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender à son gré les dits règlements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurances contre l'incendie les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, articles, produits marchandises, espèces lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au président dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs pour une raison quelconque, le jour fixé une nouvelle élection aura lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé, modifié ou altéré ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée due par lui sur des actions de stock qu'il possède, une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées, et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Bella A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé): H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL.
B. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT,
Notaire Public.

15 janv—5 fev 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,637—Division C—Raffaele Romano et Pascal Guerriero, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaele Romano et Pascal Guerriero individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriero soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers qu'une réunion des dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi, par devant Antoine Doriocourt notaire le 30me jour de janvier 1893 à la Nouvelle-Orléans au de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Piccaluga soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de douze mille cent [$12,100] dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs ; que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.
Jas. D. Hankin, Député-Greffier.
27 déc—27 et 30 janv